

Lettre à nos frères prêtres

N° 42 - juin 2009

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

LE SCANDALE D'AMIENS... ET CELUI DE NOYON !

Le 4 mai 2007, le propriétaire de la chapelle que la communauté catholique traditionnelle d'Amiens louait depuis plusieurs décennies avertissait cette dernière que le bail cesserait le 30 juin, l'ensemble immobilier venant d'être vendu. La communauté se retrouvait ainsi brutalement à la rue.

Des démarches furent entreprises auprès du bailleur, qui n'aboutirent qu'à une courte prolongation du bail. De mon côté, fort du prêt d'une chapelle à la communauté traditionnelle locale par l'évêque de Toulouse après l'explosion AZF, je me tournais vers l'évêché d'Amiens pour solliciter un tel prêt provisoire d'un lieu de culte. Le Motu Proprio *Summorum Pontificum* n'était pas encore paru, et c'est uniquement des motifs de charité et d'entraide que nous invoquions pour ce prêt.

Les premiers contacts avec le vicaire général, mandaté par l'évêque, furent positifs, des solutions s'élaboraient. Malheureusement, au sortir de l'été, pour une raison inexplicable, l'évêque d'Amiens nous opposa un refus définitif et farouche. Depuis ce temps-là, malgré nos demandes incessantes, malgré l'intervention répétée de hautes autorités ecclésiastiques, l'évêque d'Amiens a constamment refusé de mettre quelque local que ce soit à notre disposition. *Et depuis vingt mois, la communauté traditionnelle d'Amiens célèbre chaque dimanche la messe dehors, qu'il pleuve ou qu'il vente.*

Or, nous apprend triomphalement *La Croix* du 20 mai 2009, dans le diocèse voisin, celui de Beauvais-Noyon-Senlis, la situation est toute différente : là on accueille les « frères qui ne sont pas en pleine communion », là on ouvre les portes de la cathédrale.

« Les Églises réformées de la région parisienne, écrit en effet le quotidien catholique, ont réuni dimanche 1500 fidèles à Noyon, la ville natale de Jean Calvin, pour les cinq cents ans de sa naissance. Point d'orgue du rassemblement : pour la première fois, l'évêché a accepté qu'un culte réformé soit célébré dans la cathédrale de la ville. Le père Bruno Daniel, archiprêtre de la cathédrale, salue l'assistance : "En un seul jour, l'ouverture de la cathédrale manifeste le chemin que nous avons su faire ensemble en quarante ans d'œcuménisme". »

Il y a donc bien deux poids et deux mesures, et ceci au seul détriment des catholiques de Tradition, traités plus sévèrement que les protestants. Jusqu'à quand ?

Le décret du 21 janvier exprime, de la part du Pape, la volonté d'un nouvel esprit à l'égard de la Fraternité Saint-Pie X. Quand cela commencera-t-il à exister en France ?

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Le scandale d'Amiens... et celui de Noyon !

par l'abbé Régis de Cacqueray

p. 2 – Une situation canonique intermédiaire

La question de la poursuite des ordinations au sein de la Fraternité Saint-Pie X

p. 4 – Le courrier des lecteurs

p. 8 – Une parole du cardinal Canizares, préfet de la sacrée Congrégation pour le Culte divin

UNE SITUATION CANONIQUE INTERMÉDIAIRE

Dans une petite brève fielleuse, *La Croix* du 29 mai 2009 écrit : « Alors que, pour Rome, les quatre évêques dont l'excommunication a été levée par Benoît XVI n'ont aucun ministère dans l'Église et ne peuvent procéder à aucune ordination, le séminaire intégriste de Zaitzkofen (Allemagne) a annoncé hier que Mgr Alfonso de Galarreta ordonnera le 27 juin prochain trois prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. "Dans les négociations actuelles, il n'a jamais été question d'un arrêt général des ordinations", estime l'abbé Stefan Frey, reprenant le discours lefebvrisme sur "l'état de nécessité". La Fraternité Saint-Pie X prévoit d'ordonner 21 prêtres, dont plusieurs à Écône, le 29 juin. »

Nous allons essayer de débrouiller le sac de nœuds savamment noué par *La Croix*, sans nous arrêter à ses habituelles perfidies, comme par exemple l'emploi du mot injurieux « intégriste ».

La Fraternité Saint-Pie X a pour but la formation sacerdotale

Le but principal de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, définie par ses Statuts validés le 1^{er} novembre 1970 par l'évêque de Fribourg, est « le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte », c'est-à-dire « toutes les œuvres de formation sacerdotale ». C'est pourquoi les mêmes Statuts redisent un peu plus loin que « la formation sacerdotale est le premier et le principal but de la Fraternité ».

C'est évidemment pour cette raison que le nom le plus connu de la Fraternité Saint-Pie X, nom qui s'identifie presque avec elle, est Écône, qui désigne le lieu (en Suisse) où est implanté depuis 1970 le premier séminaire de la Fraternité.

Bien évidemment, qui dit formation sacerdotale et séminaire, dit logiquement ordinations. C'est pourquoi, depuis 1970, se déroulent au sein de la Fraternité Saint-Pie X des ordinations, depuis la tonsure jusqu'au sacerdoce, en passant par les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat puisque, rappelons-le, la Fraternité Saint-Pie X célèbre la liturgie traditionnelle qui connaît ces divers degrés vers le sacerdoce.

Les dates de ces ordinations sont même fixées de façon coutumière dans la Fraternité. La tonsure (qui n'est pas un ordre au sens propre, d'ailleurs) est ainsi usuellement conférée à l'occasion de la Présentation de l'Enfant Jésus au Temple (2 février), tandis que le sacerdoce est conféré pour sa part lors de la fête des Apôtres Pierre et Paul (29 juin).

Des discussions doctrinales avec une Fraternité... qui existe !

Le décret du 21 janvier 2009 affirme explicitement que le Supérieur de la Fraternité Saint-Pie X a pris « l'engagement de ne ménager aucun effort pour approfondir dans les nécessaires colloques avec les Autorités du Saint-Siège les questions encore ouvertes, afin de pouvoir ainsi parvenir rapidement à une pleine et satisfaisante solution du problème posé à l'origine ».

Dans sa lettre aux évêques du 10 mars 2009, le pape Benoît XVI précise les enjeux (de son point de vue) et le cadre de ces « colloques » ou « entretiens doctrinaux » évoqués par le décret du 21 janvier : « Le fait que la Fraternité Saint-Pie X n'ait pas de position canonique dans l'Église, ne se base pas en fin de compte sur des raisons disciplinaires mais doctrinales. Tant que la Fraternité n'a pas une position canonique dans l'Église, ses ministres non plus n'exercent pas de ministères légitimes dans l'Église. Il faut ensuite distinguer entre le niveau disciplinaire, qui concerne les personnes en tant que telles, et le niveau doctrinal où sont en question le ministère et l'institution. Pour le préciser encore une fois : tant que les questions concernant la doctrine ne sont pas éclaircies, la Fraternité n'a aucun statut canonique dans l'Église, et ses ministres – même s'ils ont été libérés de la punition ecclésiastique – n'exercent de façon légitime aucun ministère dans l'Église. A la lumière de cette situation, j'ai l'intention de rattacher à l'avenir la Commission pontificale *Ecclesia Dei* – institution compétente, depuis 1988, pour les communautés et les personnes qui, provenant de la Fraternité Saint-Pie X ou de regroupements semblables, veulent revenir à la pleine communion avec

le Pape – à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il devient clair ainsi que les problèmes qui doivent être traités à présent sont de nature essentiellement doctrinale et regardent surtout l'acceptation du concile Vatican II et du magistère post-conciliaire des Papes. »

Il est évident que le Successeur de Pierre envisage des entretiens doctrinaux avec une Fraternité Saint-Pie X qui continue à exister et à vivre, même si (de son point de vue) il estime qu'elle n'a pas encore de « position canonique dans l'Église ». Il serait contradictoire de dire à la Fraternité, d'une part, « Cessez d'exister » et, d'autre part, « Entamons des discussions doctrinales ».

Or, nous l'avons vu, les ordinations font partie intégrante de l'essence même de la Fraternité Saint-Pie X. Donc, vouloir que la Fraternité vive, pour réaliser ces discussions doctrinales, tout en commençant par la décapiter, en supprimant les ordinations, est à l'évidence absurde et impossible.

Les ordinations de la Fraternité ne sont nullement une provocation

C'est pourquoi Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité, a pris contact avec Rome, par lettres et par visites, jusqu'au plus haut niveau, pour expliquer et confirmer de la façon la plus claire que la poursuite des ordinations dans le sein de la Fraternité, selon les modalités et aux dates usuelles, n'a rien d'une provocation, d'un mépris des gestes récents d'ouverture du Souverain Pontife, d'une attitude de dissidence et de rébellion envers l'Autorité suprême de l'Église, même s'il reste des obstacles et des difficultés que les discussions doctrinales auront pour objet de réduire.

Dans sa *Lettre aux amis et bienfaiteurs* datée de Pâques 2009, Mgr Fellay explique le contexte actuel de la manière suivante : « Profitant de la nouvelle situation après le décret sur l'excommunication, qui n'a rien changé au statut canonique de la Fraternité, maints évêques essaient de nous imposer un cercle carré en exigeant de nous l'obéissance à la lettre du Droit canon, en tout point, comme si nous étions parfaitement en ordre, alors qu'en même temps ils nous déclarent canoniquement inexistantes ! Déjà un évêque allemand a annoncé qu'avant la fin de l'année, la Fraternité serait de nouveau hors de l'Église... Charmante perspective !

« La seule solution viable, celle d'ailleurs que nous avons demandée, est celle d'une situation intermédiaire, forcément incomplète et imparfaite au plan canonique, mais qui soit acceptée comme telle sans constamment nous jeter à la face l'accusation de désobéissance ou de rébellion, sans lancer à notre égard des interdictions intenable. Car en fin de compte, l'état anormal dans lequel se trouve l'Église et que nous appelons état de nécessité, se voit prouvé une fois de plus dans l'attitude et les paroles de certains évêques à l'égard du Pape et de la Tradition.

« Comment les choses vont-elles évoluer ? Nous n'en savons rien. Nous maintenons notre proposition d'accepter notre situation actuelle imparfaite comme provisoire, tout en abordant enfin les discussions doctrinales annoncées, en espérant qu'elles porteront de bons fruits. »

L'aveu inattendu de *La Croix* sur cette question

Le plus étonnant et amusant, au demeurant, c'est que *La Croix* elle-même, le 30 mai 2009, sous le titre « Réintégration », a décrit cette situation complexe de la Fraternité Saint-Pie X.

« L'excommunication, écrit en effet Nicolas Senèze, ne met pas hors de l'Église catholique. Cette peine, la plus grave selon le droit catholique, consiste à exclure les fidèles de la communion de l'Église : elle a pour effet de les priver des sacrements et, en ce qui concerne les clercs, de leur interdire de célébrer ces sacrements. La levée, décidée le 21 janvier par Benoît XVI, de l'excommunication qui frappait les quatre évêques ordonnés en 1988 par Mgr Lefebvre, n'a donc pas eu pour effet de réintégrer ceux-ci dans l'Église catholique puisque, malgré leur excommunication, ils n'ont pas cessé d'en faire partie. De même, si l'Église considère qu'ils ont été ordonnés de façon illicite, elle reconnaît que leur ordination est valide (de par la succession apostolique). En raison des différents doctrinaux persistants entre la Fraternité Saint-Pie X et l'Église, celle-ci ne confie toujours aucun ministère à ces quatre évêques : ils n'ont, par exemple, pas le droit d'ordonner des prêtres. Ainsi, s'ils sont validement évêques, et s'ils sont bien catholiques, ils ne sont pas encore pour autant évêques de l'Église catholique. » ■

COURRIER DES LECTEURS

En raison d'une actualité chargée, nous n'avons pas publié de courrier des lecteurs depuis septembre 2008. Nous rattrapons ici cette fâcheuse lacune, et avec un peu d'abondance, pour nous faire pardonner.

INTRODUCTION : Nous recevons, assez régulièrement, des mots d'encouragement de la part de prêtres.

Cela se traduit quelquefois (notamment par courriel) par un simple « Merci ! », parfois aussi par un « Merci pour votre courrier. Bien à vous dans le Christ » ou un « Merci pour votre envoi ! », d'autres fois encore par un « Joyeux Noël, chers frères ! », « Saint Noël à vous ! ».

Certains vont plus loin, concluant leur lettre par un « Avec mon respect et ma bénédiction sacerdotale » dont nous sommes très touchés, ou un simple « Fraternellement » qui nous va droit au cœur.

Les lettres que nous publions sont souvent plus polémiques, quelquefois même agressives. Elles ne sont pas forcément les plus représentatives de l'état d'esprit du clergé français, mais ont en revanche le mérite de poser telle objection, telle difficulté, tel problème, ou d'apporter une information utile. C'est à ce titre qu'elles trouvent ici leur place.

Pour terminer cette petite introduction par une note d'humour, citons la lettre d'un curé, l'abbé E., qui n'hésite pas, lui aussi, à polémiquer... mais dans le sens inverse :

☞ « Votre lettre au clergé diocésain agace nombre de mes confrères ; continuez à leur envoyer cette lettre, que je trouve pour ma part très bonne, cela mettra peut-être un peu de plomb dans leur cervelle étriquée. En vous remerciant pour ce que vous faites, soyez assurés de mes prières à vos intentions. »

UN ENTRETIEN DU CARDINAL NOË

☞ « Avez-vous lu le dernier entretien donné par Mgr Virgilio Noè, où il parle des fameuses "fumées de Satan" de Paul VI ? Qu'en pensez-vous ? »

Abbé F.

REMARQUE : A la réception de cette lettre, nous avons lancé des recherches pour savoir ce dont notre correspondant voulait parler. Secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin sous Paul VI et Jean-Paul II, puis Maître des cérémonies pontificales, le cardinal Noè a certainement été l'un des pivots de la politique pontificale des années 70 et 80. Un témoignage de sa part ne peut manquer d'intéresser.

Il s'agit en réalité d'un entretien réalisé par Bruno Volpe, journaliste italien, pour le compte du blog internet « Petrus ». Volpe pose au cardinal la question suivante : « La dénonciation par Paul VI de la présence des fumées de Satan dans l'Église reste un souvenir mémorable et semble, encore aujourd'hui, d'une incroyable actualité. Mais qu'est-ce que le Pape voulait dire exactement ? »

Voici la réponse du cardinal Noè (traduite de l'italien par nos soins) : « Vous allez pouvoir publier un beau scoop, car je suis en mesure de révéler, pour la première fois, ce qu'entendait dénoncer Paul VI avec cette affirmation. Par ce mot de "Satan", le Pape entendait désigner tous ces prêtres, évêques et cardinaux qui ne rendaient pas un digne culte au Seigneur en célébrant mal la sainte messe, à cause d'une interprétation et d'une application erronées du concile Vatican II. Il parlait des fumées de Satan parce qu'il soutenait que ces prêtres, qui faisaient bon marché de la messe au nom de la créativité, étaient en réalité possédés par la vaine gloire et l'orgueil venus du démon. Donc les fumées de Satan n'étaient pas autre chose que cette mentalité qui voulait bouleverser les règles traditionnelles de la liturgie eucharistique. »

Et le cardinal ajoute un peu plus loin : « Après Vatican II, on a cru que tout ou presque était permis. Nous avons besoin de retrouver, et au plus vite, le sens de l'art sacré de

la célébration, avant que les fumées de Satan n'envahissent toute l'Église. Grâce à Dieu, nous avons désormais le pape Benoît XVI : sa façon de célébrer la messe, et en général son style liturgique, sont un exemple de correction et de dignité. »

Cette description de la situation actuelle de l'Église nous semble assez juste. Le cardinal Noè, il faut le reconnaître, n'y est pas absolument étranger : son action dans ses « années de gloire » n'a pas peu contribué à ces dérives. Il est heureux que, sur le tard, il le reconnaisse et travaille publiquement dans le sens d'un redressement. D'autant que son âge (il est né en 1922) et sa retraite de toute fonction depuis 2002 attestent que sa déclaration à propos du Pape régnant n'est nullement motivée par l'ambition ou le carriérisme.

UNE CRITIQUE DU TRAVAIL PASTORAL RÉALISÉ PAR LES PRÊTRES DE FRANCE ?

☞ « Chers amis,

Je lis toujours avec bienveillance votre courrier, mais je me dois aujourd'hui de partager avec vous ce que je ressens.

Je suis prêt à accepter le Motu Proprio que notre pape Benoît XVI a promulgué dans un souci d'unité et de communion. L'Esprit-Saint lui insuffle cette reconnaissance et cette audace face à ses frères évêques, surtout ceux du territoire français.

J'aime la belle liturgie, celle qui ne ressemble pas à un spectacle, celle qui est une prière à trois dimensions (Dieu, le prêtre, l'assemblée, par Jésus-Christ). Et je respecte le rite du concile de Trente, avec ses richesses mais aussi avec ses limites, tout comme celui du concile Vatican II. Mais, à vous lire, je ne sens pas de votre côté un grand respect pour notre travail pastoral et la ferveur de nos assemblées liturgiques. Pour

l'engagement des frères et sœurs laïques qui aiment leur Église et qui font tout pour elle.

En lisant vos courriers, je n'ai nullement envie de continuer à faire un pas supplémentaire dans l'accueil. Je tenais simplement à vous le dire en tout tranquillité et sans haine.

Je vous porte dans la prière, celle du Christ qui nous appelle à l'unité. »

Abbé S.

REMARQUE : Ce courrier nous fournit l'occasion d'une utile mise au point. Jamais et en aucun cas, cette *Lettre à nos frères prêtres* n'a eu pour objet de critiquer en tant que tel le travail apostolique que réalise le clergé diocésain français.

Les prêtres de France, souvent dans des conditions matérielles difficiles, s'efforcent, par leur labeur persévérant, de maintenir le tissu ecclésial en un temps de déchristianisation, et alors que les ressources, notamment en prêtres, s'amenuisent dangereusement. Loin de nous l'idée même de mépriser ou de déprécier ce dévouement.

Notre jugement est le même en ce qui concerne la phalange des fidèles chrétiens qui, dans chaque paroisse, s'efforcent de maintenir la flamme et de garder vivante leur communauté. Nous n'avons évidemment aucune intention de leur jeter la pierre ou de tenir pour rien leur fidélité.

L'objet de cette *Lettre à nos frères prêtres*, outre de faire connaître la réalité de la Fraternité Saint-Pie X au-delà de tous les travestissements médiatiques, est très précisément de faire redécouvrir aux prêtres de France (et, à travers eux, aux fidèles) des éléments de la Tradition de l'Église que les malheurs des temps ont occultés ou fait mettre de côté.

Nous sommes persuadés, en effet, que la remise en valeur de ces éléments traditionnels sera une clé déterminante pour la fécondité apostolique des efforts déployés par les prêtres comme par les fidèles.

Nous sommes convaincus, appuyés tout simplement sur l'histoire de l'Église, que des familles profondément catholiques, et en conséquence des vocations nombreuses et généreuses, sont le fruit direct de ces éléments de Tradition aujourd'hui malheureusement estompés.

Sans doute maladroitement, avec les inévitables limites humaines, et sans aucune prétention à l'infaillibilité, c'est ce que nous nous efforçons de faire transparaître à travers les numéros de la *Lettre à nos frères prêtres*.

LE DIALOGUE ENTRE LE SAINT-PÈRE ET MGR FELLAY

☞ « Votre *Lettre à vos frères prêtres* serait plus significative si vos chefs avaient répondu favorablement au Saint-Père sur le point de la confiance que vous lui accordez. Votre silence sur ce point est des plus éloquentes ! Très tristement. »

Père G.

REMARQUE : Cette lettre est caractéristique d'une façon de penser qui ne nous paraît ni juste ni fondée.

Il existe un dialogue qui se réalise (en résumé) entre le Souverain Pontife et Mgr Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X (ou, à la rigueur, avec les quatre évêques auxiliaires de la Fraternité Saint-Pie X). Seuls ces protagonistes sont en mesure de juger objectivement de la qualité de leur dialogue. Les autres, que nous sommes tous, n'ont pas qualité, n'ont pas grâce d'état, n'ont pas les informations nécessaires pour pouvoir trancher sur le bon ou le mauvais déroulement de ce dialogue.

Les textes publiés à ce jour démentent d'ailleurs le jugement sévère porté par notre correspondant.

Tout d'abord, le Pape lui-même, dans sa lettre aux évêques, donne un son de cloche substantiellement différent, et en tout cas beaucoup plus nuancé. Il écrit : « Certainement, depuis longtemps, et puis à nouveau en cette occasion concrète, nous avons entendu de la part de représentants de cette communauté beaucoup de choses discordantes – suffisance et présomption, fixation sur des unilatéralismes, etc. Par amour de la vérité je dois ajouter que j'ai reçu aussi une série de témoignages émouvants de gratitude, dans lesquels était perceptible une ouverture des cœurs. »

Du côté de la Fraternité Saint-Pie X, la main tendue a été clairement accueillie. Dans son communiqué officiel du 24 janvier (publié par la *Do-*

cumentation catholique du 17 mai 2009), Mgr Fellay déclare : « Nous exprimons notre gratitude filiale au Saint-Père pour cet acte qui, au-delà de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, sera un bienfait pour toute l'Église. Notre Fraternité souhaite pouvoir aider toujours plus le Pape à porter remède à la crise sans précédent qui secoue actuellement le monde catholique. »

Quant aux quatre évêques auxiliaires de la Fraternité, ils ont écrit au Successeur de Pierre le 29 janvier une lettre (publiée dans la revue *Fideliter* de mars 2009) qui débute ainsi : « C'est dans l'action de grâces que nous désirons exprimer à Votre Sainteté notre profonde reconnaissance pour l'acte de sa paternelle bonté et de son courage apostolique par lequel Elle a rendu inopérante la mesure qui nous a frappés il y a vingt ans à l'occasion de notre sacre épiscopal. »

A PROPOS DE LA CROIX

☞ « Frères prêtres, j'ai apprécié votre dernière lettre. Mais pourquoi cette critique virulente de *La Croix* ? Ce quotidien n'est certes pas parfait, mais est-il utile de polémiquer ainsi ? »

Père X.

REMARQUE : Nous n'avons pas « polémique » avec *La Croix*. Nous lui avons fait, au contraire, des reproches fondés et précis concernant plusieurs points de déontologie journalistique élémentaire.

Nous comprenons et admettons que *La Croix* n'aime pas la Fraternité Saint-Pie X, et argumente à son encontre. Mais nous ne pouvons accepter, et personne ne doit accepter, qu'elle s'affranchisse des règles élémentaires de l'honnêteté et de la loyauté inhérentes à sa profession.

Dans un jugement du 3 avril 2009 concernant l'hebdomadaire *Marianne*, le tribunal a relaxé le journaliste, précisément parce qu'il avait respecté les règles que *La Croix* a violées sans vergogne.

L'enquête du journaliste, note l'arrêt, « est d'autant plus complète que le journaliste a satisfait aux exigences de la contradiction ; qu'il a pris soin en effet de recueillir les observations

de [la partie civile mise en cause] par l'intermédiaire de son conseil qui a la parole en dernier ; qu'un intertitre en caractère gras se fait également l'écho du point de vue de la partie civile. (...) Le journaliste emploie à de nombreuses reprises le mode conditionnel. (...) Il n'est nullement établi que le journaliste aurait fait preuve à l'égard de la partie civile d'une animosité personnelle, laquelle ne ressort nullement des propos poursuivis ».

Or, précisément, nous accusons *La Croix*, en nous fondant sur une analyse exhaustive des articles publiés par elle, de n'avoir pas satisfait aux exigences de la contradiction ; de n'avoir pas pris soin de recueillir les observations des personnes mises en cause ; de n'avoir pas publié les documents capables de disculper, en tout ou en partie, l'accusé ; de n'avoir pas donné en dernier la parole à l'accusé (n'ayant, d'ailleurs, *jamais* donné la parole à cet accusé) ; dans ses accusations, d'avoir affirmé comme certain ce qui ne l'était nullement ; et ceci, en raison d'une animosité très visible, dont les termes injurieux et outrageants qu'elle emploie à l'égard de l'accusé sont les signes les plus manifestes.

Et ceci est une faute déontologique grave, qui mérite réparation. *La Croix* aime bien faire la morale aux autres, du haut de son « magistère journalistique ». Qu'elle commence par s'appliquer à elle-même les règles certaines du journalisme sérieux et honnête !

PAS D'ANTISÉMITISME CHEZ DES CATHOLIQUES, BIEN SÛR

☞ « Tout comme vous, je me réjouis du décret levant l'excommunication de 1988 et j'espère une heureuse conclusion à toute cette affaire. Votre volonté de prendre en compte les enseignements du dernier concile œcuménique est également une heureuse décision. En effet, on peut lire, dans les textes de Vatican II, deux constitutions dogmatiques qui expriment la foi des catholiques, dans la tradition de la sainte Église. Les excuses de Mgr Williamson étaient probablement très nécessaires. Cependant, je m'inquiète concernant l'école de pensée qui

pouvait être à l'origine d'un tel questionnement révisionniste. Mon arrière-grand-père était juif, ma tante (sa petite-fille) éprouvait une grande admiration pour Mgr Lefebvre, fondateur de la Fraternité Saint-Pie X : sans doute aurait-elle préféré que j'embrasse le sacerdoce plutôt chez vous.

Si je suis resté dans mon diocèse, je réprouve les déviations liturgiques progressistes toujours présentes ici ou là. Mais en aucun cas, je ne saurais me considérer en communion d'esprit et de cœur avec des personnes antisémites. »

Abbé P.-M.

REMARQUE : La position de la Fraternité Saint-Pie X (donc de Mgr Williamson, en tant qu'il fait partie de cette Fraternité) concernant l'antisémitisme, c'est-à-dire selon le Saint-Office « la haine contre le peuple autrefois choisi par Dieu », est *par définition* extrêmement claire, puisqu'elle s'enracine dans l'enseignement traditionnel de l'Église, et notamment des Papes.

Or, comme nous l'avons rappelé dans notre numéro précédent, le pape Pie XI a fait déclarer officiellement en 1928 la chose suivante : « Le Siège apostolique condamne au plus haut point la haine contre le peuple autrefois choisi par Dieu, cette haine qu'aujourd'hui l'on a coutume de désigner communément par le mot "antisémitisme". » Et il a ajouté dix ans plus tard, à l'occasion des lois antisémites promulguées en Italie : « L'antisémitisme est un mouvement auquel nous ne pouvons, nous chrétiens, avoir aucune part. »

La Fraternité Saint-Pie X, qui se fait gloire d'être attachée sans réserve à la Tradition, fait siens ces enseignements traditionnels. Nous n'avons pas d'autre position sur ce sujet que la position de l'Église, donc cette position qui vient d'être rappelée.

Concernant la teneur de la déclaration de Mgr Williamson, dans la mesure où il s'exprimait « sur des questions historiques, en particulier sur la question du génocide juif par les nationaux-socialistes », Mgr Bernard Fellay a déclaré le 27 janvier 2009 la chose suivante :

« Il est évident qu'un évêque catho-

lique ne peut parler avec une autorité ecclésiastique que sur des questions concernant la foi et la morale. Notre Fraternité ne revendique aucune autorité sur les autres questions. Sa mission est la propagation et la restauration de la doctrine catholique authentique, exposée dans les dogmes de la foi. C'est pour ce motif que nous sommes connus, acceptés et estimés dans le monde entier. »

C'est pourquoi, conclut le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, « les affirmations de Mgr Williamson ne reflètent en aucun cas la position de notre société ».

ON NE PEUT DISCUTER QUE SUR DES FAITS PRÉCIS

☞ « Permettez-moi de faire, moi aussi, un bilan après un an d'application du Motu Proprio (auquel je n'étais pas opposé !). Votre attitude est ingrate. Vous devriez avoir honte de mépriser autant l'Église catholique qui a autant d'égards pour vous ! Comment voulez-vous qu'on reconnaisse votre demande à sa juste place quand régulièrement, dans vos propos, se glissent des paroles hostiles à nos évêques et aux prêtres que nous sommes ? Croyez-vous être supérieurs à eux, et à nous, au point de distribuer aux uns ou aux autres des bons et des mauvais points ? Quelle prétention ! Ce n'est pas digne de l'Église de Jésus-Christ !

Confions l'unité de l'Église au Seigneur. Qu'il convertisse les cœurs de chacun et nous apprenne à accueillir nos différences avec respect. Cordialement. »

Abbé M.

REMARQUE : Il nous faut élever une protestation contre ce type de courriers, qui malheureusement ne sont pas rares.

Notre correspondant entend nous critiquer. Nous sommes disposés à recevoir, à analyser, voire à admettre ses critiques, si elles sont justifiées. Mais, pour cela, il est absolument nécessaire que les imputations soient précises et référencées. Autrement, on reste dans les grandes accusations générales qui ne veulent rien dire.

L'abbé M. affirme que nous proférons des paroles hostiles contre les

évêques et les prêtres. Qu'il nous dise où et quand, dans quel numéro, à quelle page !

A la suite de ce courrier qui, bien sûr, nous « interpelle », comme on dit aujourd'hui, nous avons relu avec soin les quatre derniers numéros de la *Lettre à nos frères prêtres*. Nous n'avons trouvé aucune critique à l'égard des prêtres, sinon la citation du texte d'un prêtre (dans l'ouvrage de Monique Hébrard) qui nous semblait d'un goût vraiment douteux, mais dont nous estimions qu'il n'était nullement représentatif.

Quant aux évêques de France, nous ne parlons d'eux qu'avec des citations explicites et référencées, et il peut nous arriver de nous étonner que *telle* parole de *tel* évêque soit en contradiction au moins apparente avec les enseignements du Souverain Pontife. Mais ce sont là des faits objectifs et publics.

En tout cas, il n'est pas exact de dire que la *Lettre à nos frères prêtres* se contente de « distribuer aux uns ou aux autres des bons et des mauvais points » : nous publions des documents, nous donnons des informations, nous faisons connaître des analyses, nous laissons la parole à nos correspondants.

Nous invitons l'abbé M., et ceux qui nous écrivent dans le même sens, à lire la *Lettre à nos frères prêtres* telle qu'elle est, non telle qu'ils l'imaginent. Alors, leurs critiques deviendront vraiment constructives.

L'INTENTION DE FAIRE CE QUE FAIT L'ÉGLISE

☞ « Bonjour ! J'ai bien reçu votre Lettre 40. Par souci fraternel, je la regarde avec attention, mais c'est difficile de vous suivre, de comprendre vos décisions, et surtout l'argumentaire évoqué.

Je pense à votre note de la page 9 : « Cette assertion est parfaitement inexacte, et violemment calomnia-

trice. La Fraternité Saint-Pie X a toujours affirmé publiquement, au contraire, reconnaître la validité de la messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II ».

Comment rapprocher ces propos des ordinations épiscopales célébrées à partir de votre seule et propre décision ? Les gens simples y perdent leur latin... « L'intention de faire ce que fait l'Église ? » Quelle lecture faire ? C'est difficile de suivre... » Père V.

REMARQUE : Le problème de l'intention du ministre des sacrements est une question classique de théologie et de droit canonique.

Ce point a été rappelé et défini solennellement par le concile de Trente, session VII, canon 11 : « Si quelqu'un dit que l'intention, au moins celle de faire ce que l'Église fait, n'est pas requise dans les ministres des sacrements, lorsqu'ils les font et les confèrent, qu'il soit anathème. »

Le *Dictionnaire de Théologie catholique* (Letouzey et Ané, VII, col. 2272), commente ainsi : « Le ministre du sacrement doit avoir l'intention de faire au moins ce que fait l'Église. Qu'est-ce à dire ? Cette intention en celui qui confère un sacrement ne suppose pas forcément, ni qu'il en sait la nature, ni qu'il croit à son efficacité, ni même qu'il reconnaît la véritable Église du Christ. C'est la volonté de faire ce que le Christ a voulu, de suivre la pratique de la société fondée par lui, quelle qu'elle soit, ou même d'accomplir un rite religieux en usage parmi les chrétiens. Rien donc n'empêche qu'un protestant qui nie la vérité de l'Église romaine, qu'un païen qui en ignore absolument l'existence, qu'un impie aux yeux de

qui les sacrements ne sont rien, n'ait l'intention implicite et confuse de faire ce que fait l'Église », par exemple lorsqu'il confère le baptême en cas d'urgence et de nécessité.

Notre reconnaissance publique et constante de la validité des sacrements « célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II » est donc totalement indépendante des contestations que nous pouvons élever sur certains points enseignés aujourd'hui, aussi bien que des actions que nous avons réalisées en dehors des règles canoniques ordinaires.

UN RAPPEL A L'ORDRE BIENVENU DU CARDINAL DARIO CASTRILLON

☞ « Puis-je vous signaler cette « brève » parue dans la *Documentation catholique* du 17 mai 2009, et qui me semble augurer d'un ton nouveau à propos des traditionalistes dans cette estimable mais souvent partielle publication ? « Dans une lettre datée du 6 mars, écrit donc la *Documentation catholique*, le cardinal Dario Castrillon Hoyos, président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, a rappelé à l'ordre le cardinal Gaudencio Rosales, archevêque de Manille, qui n'autorise la célébration que d'une seule messe en rite tridentin par mois dans la cathédrale métropolitaine. Selon le cardinal Castrillon Hoyos, cette restriction contredit le *Motu Proprio Summorum Pontificum* publié en 2007. Il rappelle que la loi universelle de l'Église ne peut être limitée par la loi particulière d'un évêque diocésain. » Père C.

REMARQUE : Dont acte !

En raison du déménagement du secrétariat de la *Lettre à nos frères prêtres* de Gragnague à Suresnes, ainsi que du changement consécutif de la personne responsable de ce secrétariat, un certain retard a pu affecter durant ces derniers mois les réponses à des courriers ou à des demandes. Nous prions tous ceux qui auraient été victimes de ces dysfonctionnements de nous en excuser. La situation devrait être parfaitement rétablie en septembre.

UNE PAROLE DU CARDINAL CANIZARES

Le cardinal Antonio Canizares, archevêque de Tolède depuis 2002, a été nommé par le pape Benoît XVI, à la fin de l'année 2008, préfet de la Congrégation pour le Culte divin, en remplacement du cardinal Francis Arinze. On sait l'importance de ce dicastère aux yeux de l'actuel Successeur de Pierre, désireux de promouvoir un ars celebrandi conforme à la grande tradition romaine et ecclésiale.

Le Cardinal vient de préfacier l'édition espagnole de l'ouvrage du père Nicola Bux, intitulé en italien La Riforma di Benedetto XVI. La liturgia tra innovazione e tradizione. Le père Bux travaillait à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi au temps où le cardinal Ratzinger en était le préfet. Il est actuellement, entre autres, consultant de l'Office des cérémonies liturgiques du Souverain Pontife. Voici donc les paroles, très intéressantes, du nouveau Préfet du Culte divin :

« Si nous croyons vraiment que l'Eucharistie est "la source et le sommet de la vie chrétienne", comme le concile Vatican II nous le rappelle, nous ne pouvons admettre qu'elle soit célébrée de façon indigne. Pour beaucoup, accepter la réforme conciliaire a signifié célébrer une messe qui doit être "désacralisée" d'une façon ou d'une autre. Combien de prêtres ont été traités de "rétrogrades" ou "d'anticonciliaires" pour le seul fait de célébrer d'une manière solennelle, pieuse, ou simplement pour avoir respecté rigoureusement les rubriques. Il est indispensable de sortir de cette dialectique !

« La réforme a été appliquée et habituellement vécue comme un changement absolu, comme s'il fallait créer un abîme entre l'avant et l'après Concile, dans un contexte dans lequel le terme "préconciliaire" était utilisé comme une insulte. On observe aussi le phénomène que le Pape note dans sa récente lettre aux évêques du 10 mars 2009 : "Parfois, on a l'impression que notre société a besoin d'un groupe envers lequel elle ne doit avoir aucune tolérance, contre lequel elle puisse se déchaîner avec haine". Pendant des années, cela a été en bonne partie le cas des prêtres et des fidèles attachés à la forme de la messe héritée des siècles, traités maintes fois "comme des lépreux", comme l'a dit de façon frappante celui qui était encore le cardinal Ratzinger.

« Aujourd'hui, grâce au Motu Proprio, cette situation est en train de changer notablement. Et cela se réalise en grande partie parce que la volonté du Pape n'a pas été seulement de satisfaire les fidèles de Mgr Lefebvre, ni de se limiter à répondre aux justes désirs des fidèles qui se sentent liés pour des motifs divers à l'héritage liturgique représenté par le rite romain, mais bel et bien d'offrir à tous les fidèles la richesse de la liturgie de l'Église, en permettant la découverte des trésors de son patrimoine liturgique aux personnes qui les ignoraient encore. Combien de fois le mépris affiché pour ces trésors n'est-il dû qu'à leur méconnaissance !

« A ce titre, le Motu Proprio doit être compris au-delà de l'existence ou non de conflits. Même s'il n'existait aucun "traditionaliste" à satisfaire, la seule découverte de ces trésors justifierait amplement les dispositions du Pape. » ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 3 € ; **Abonnement annuel (4 numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €**

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €

Je parraine . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – B.P. 125, 92154 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php